

BGer 6B 1373/2016 vom 7. Februar 2017

Bundesgericht, 2017-02-07, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6B_1373_2016

FR: TF 6B 1373/2016 du 7 février 2017

IT: TF 6B 1373/2016 del 7 febbraio 2017

Regeste

Recours en matière pénale au Tribunal fédéral, retrait | Infractions

Volltext

Bundesgericht I. Strafrechtliche Abteilung 07.02.2017 6B 1373/2016 (6B_1373/2016)

Tribunal fédéral Ire Cour de droit pénal 07.02.2017 6B 1373/2016 (6B_1373/2016)

Tribunale federale I Corte di diritto penale 07.02.2017 6B 1373/2016 (6B_1373/2016)

Recours en matière pénale au Tribunal fédéral, retrait | Infractions

Bundesgericht Tribunal fédéral Tribunale federale Tribunal federal 6B_1373/2016
Ordonnance du 7 février 2017 Cour de droit pénal Composition M. le Juge fédéral Denys, Président. Greffière : Mme Gehring. Participants à la procédure X._____, recourant, contre Ministère public central du canton de Vaud, avenue de Longemalle 1, 1020 Renens VD, intimé. Objet Recours en matière pénale au Tribunal fédéral, retrait, recours contre le jugement du Tribunal cantonal du canton de Vaud, Cour d'appel pénale, du 18 août 2016 (PE13.008015). Considérant en fait et en droit : Par courrier daté du 2 février 2017, X._____ déclare retirer le recours qu'il a interjeté au Tribunal fédéral dans l'affaire citée sous rubrique. Il sied d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle (art. 32 al. 2 LTF), sans frais. Par ces motifs, le Président ordonne : 1. Il est pris acte du retrait du recours et l'affaire 6B_1373/2016 est rayée du rôle. 2. Il n'est pas prélevé de frais judiciaires. 3. La présente ordonnance est communiquée aux parties et au Tribunal cantonal du canton de Vaud, Cour d'appel pénale. Lausanne, le 7 février 2017 Au nom de la Cour de droit pénal du Tribunal fédéral suisse Le Président : Denys La Greffière : Gehring

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.